



ARRETÉ MUNICIPAL N°2025/266

Portant réglementation sur le stationnement parking de l'église rue de la mairie à Moulins-lès-Metz.

Le Maire de la Ville de Moulins-lès-Metz,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2542/1 – L 2542/2 – L2542/3 – L2213/1 et L 2213/2,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la Loi n°82-213 du 2 mars 1982,

Vu la demande effectuée par des services technique de la ville de Moulins-lès-Metz.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking de l'église rue de la mairie à Moulins-lès-Metz dans le cadre de travaux (entretien de la haie).

ARRETÉ

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking de l'église rue de la mairie à Moulins-lès-Metz du 04/12/2025 au 05/12/2025 afin de permettre au service des espaces verts d'effectuer les travaux.

Article 2 :

Les véhicules en stationnement irrégulier et gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R 417.10.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de METZ, les agents de police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément aux usages.

Présent arrêté transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville à Moulins-lès-Metz.

Fait à Moulins-lès-Metz, le 05/11/2025



Le Maire,

Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE
Mairie de Moulins-lès-Metz (57160)
Affiché du : 07/11/2025
au : 05/12/2025